

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE SECTEUR NORD DU 29/07/2022

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité de la région NORD du 29/07/2022, est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région NORD et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 29/07/2022 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents

ROSSO STEPHANE	RDP	SNEPS-CFTC
DUMON JEROME	REPRESENTANT DIRECTION	/
HAMBLI GERALD	DELEGUE CSE TITULAIRE	SNEPS-CFTC
GHEMMOUR KAMEL	RDP	SNEPS-CFTC

Absents

ARLETTE FERNEMA	DELEGUE CSE TITULAIRE	SNEPS-CFTC
TELLIER FRANCK	RDP	SNEPS-CFTC
LAMBERT MICKAEL	RDP	SNEPS-CFTC

Excusés

BERTRAND FREDERIC	REPRESENTANT DIRECTION	/
-------------------	------------------------	---

Document interne à destination des représentants du personnel et des collaborateurs de l'entreprise uniquement. La diffusion externe n'est pas autorisée.

Questions :

Questions SNEPS-CFTC

La section SNEPS-CFTC souhaite inviter un assistant syndical pour la réunion.

- 1) Mme PRUVOST Marie-Hélène a été en arrêt covid 7 jours début juin. Elle a transmis tous les documents à son agence d'Orchies ainsi que les IJSS par mail, dès qu'elle les a eu (le 20 juin 2022). À ce jour, elle est toujours en attente de son complément de salaire. Elle pensait que ceux-ci seraient payés sur la paye du mois de juin.

- La section SNEPS-CFTC souhaite savoir si le complément de salaire de Mme PRUVOST sera bien versé sur la paye du mois de juillet 2022.

Réponse de la direction : Nous confirmons que la situation de la salariée sera régularisée sur la paie du mois de juillet 2022.

- 2) M. MUNNIER Mickael a été en accident de trajet du 20 mai au 3 juin. Il n'a jamais reçu la feuille d'accident du travail ou de maladie professionnelle qui lui aurait permis d'avoir une prise en charge à 100 % des frais médicaux liés à son accident. Il a dû avancer tous ses frais médicaux (consultations, pharmacie...), pourtant il l'a réclamé à trois reprises à l'agence. On avait beau lui dire qu'il allait avoir la feuille, il ne l'a jamais eu.

- La section SNEPS-CFTC souhaite connaître les raisons de l'absence de transmission de la feuille d'accident du travail à M. MUNNIER.

Réponse de la direction : Nous confirmons que le document a bien été transmis au salarié

- 3) Sur le site du TGI de Béthune, Florian Petit n'a toujours pas reçu son SST passé le 02/11/2021.
- La section SNEPS-CFTC demande de lui remettre sa carte SST dans les plus brefs délais.

Réponse de la direction : Mr PETIT a reçu la copie de sa carte SST par mail le 15/07/2022.

- 4) Sur le site de Carrefour Supply Chain de Crépis en Valois, Paul Lesueur est toujours dans l'attente de sa tenue de travail malgré 02 demandes faites le 13/06 à Benoit Farjot et le 20/06 à Yohan Beutin. Il travaille actuellement avec des vêtements troués par l'usure et trop grands.

- La section SNEPS-CFTC demande la fourniture express de sa tenue de travail

Réponse de la direction : La commande est disponible à l'agence à Breuil. L'agent a été avisé.

- 5) Sur le site de Carrefour Supply Chain de Crépis en Valois, les informations client arrivent sur la boîte mail professionnelle Carrefour de Frédéric Debras Chef de poste. Les agents n'ayant pas connaissance des notes deservice du client, ne peuvent pas préparer ou anticiper tel que :
- La création de badges pour l'arrivée de groupes de visiteurs
 - L'enregistrement des camions de sec à partir de 05h00
 - L'enregistrement des transports OREON.

- La section SNEPS-CFTC demande que l'agence de Breuil le Sec se rapproche du client pour une création d'une boîte mail professionnelle « poste de garde » accessible par tous les agents

Réponse de la direction : Sur le site de Carrefour SUPPLY, il y a un Chef de poste et un Adjoint Chef de poste qui sont présent tous les jours du Lundi au Vendredi.

Cela fait partie de leurs fonctions de transmettre les informations aux agents via le registre des consignes mis en place sur le site.

Concernant les transports OREON, il doit y avoir une confusion, ce transport n'existe pas sur le site, selon le client.

- 6) Patrick Laplaine intervenant CPS de Breuil le Sec a pris sur janvier et février 2022 15 jours de CP A-2 et 15 jours de CP A-1. Sur son bulletin de paie de mars 2022, il a constaté que 15 jours ont été retirés sur son compteur CP en cours.

- La section SNEPS-CFTC demande une explication et la rétrocession de ses 15 jours de CP.

Réponse de la direction : Il n'y a pas de régularisation CP à faire. En janvier 2022 Mr Laplaine n'avait plus de CP A-2. A fin décembre 2021 il lui restait 21 jours de CP A-1 et 17.4 jours de CP en cours.

Tous les CP pris à compter du mois de janvier 2022 ont été déduits de ses CP A-1 puis de ses CP en cours.

- 7) Gérald Hambli a effectué une formation SST le 05/05/2022, et il est toujours dans l'attente de remboursement de ses frais de repas.

- La section SNEPS-CFTC demande le remboursement immédiat de sa note de frais.

Réponse de la direction :

Une vérification de la note de frais va tout de même être réalisée rapidement afin que celle-ci puisse être remboursée.

Document interne